

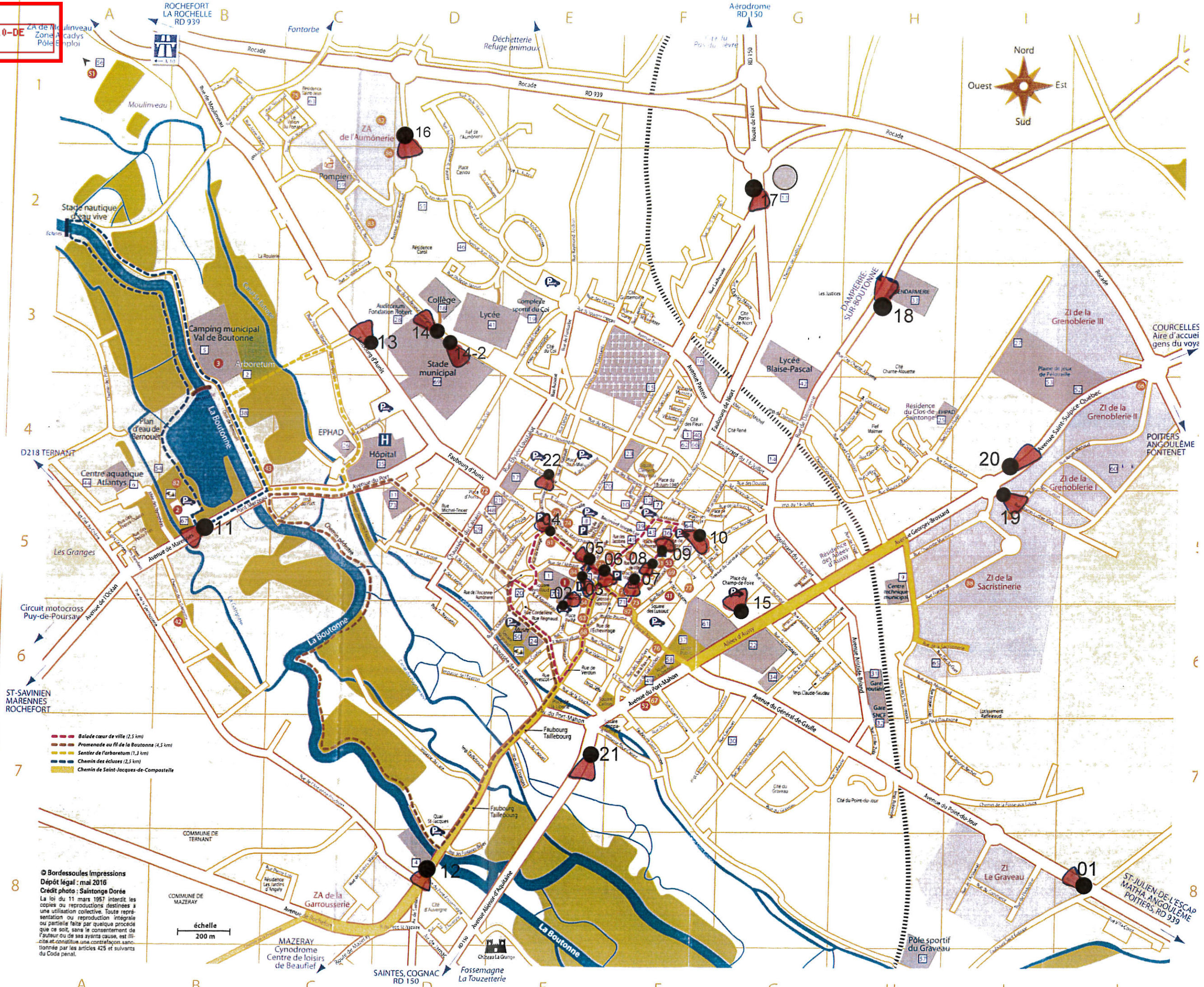


Positionnements des caméras de vidéo-protection

-  Champ de vision
-  caméras



© Bordessoules Impressions  
 Dépôt légal : mai 2016  
 Crédit photo : Saintonge Dorée  
 La loi du 11 mars 1957 interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.